

Destruction d'espèces protégées en bande organisée

Au cœur de la Haute-Saône à une dizaine de kilomètres de la préfecture, sur la petite commune de Noroy le Bourg, se déroulait depuis plusieurs années l'inimaginable.

Des actes illégaux étaient effectués par du personnel de la fédération des chasseurs de Haute-Saône dans le cadre de la gestion d'un terrain de plusieurs dizaines d'hectares situé en partie sur une zone Natura 2000. Ceci dans l'objectif d'établir la vitrine cynégétique et pédagogique du département avec l'implantation très onéreuse de lapins de garenne et de faisans. Ces espèces n'ont d'ailleurs aucune légitimité au sein du cortège de la faune autochtone. Selon les témoignages, la structure départementale aurait organisé, pendant plusieurs années, la destruction des prédateurs présents sur ce secteur.

Les témoins parlent de 252 animaux de la faune sauvage qui ont été tués dont 80% d'espèces protégées au titre 411-1 du code de l'environnement. La liste est longue : martres, chats forestiers, hérissons d'Europe, buses variables, éperviers d'Europe, autours des palombes...

Toujours d'après les témoins, pour parvenir à ce triste palmarès, une ceinture de pièges était disposée autour du noyau d'implantation des faisans et lapins. Tous les animaux capturés, protégés ou non, étaient tués. Une autre pratique prohibée et très dangereuse aurait aussi été utilisée. Elle consistait à employer des poisons interdits et très puissants. (Poison de type Curater dont le principe actif est le carbofuran, substance interdite au sein de l'Union européenne depuis 2007)

Il est aussi rapporté que, les commanditaires rémunéraient les actes contre des preuves matérielles. Ce sont donc d'après les témoignages des paquets de queues de chats forestiers ou autres rapaces qui arrivaient dans les mains des donneurs d'ordres pour être échangés contre des euros...

Cependant, par une journée du mois d'août 2013, des preuves accablantes sont trouvées par des agents de l'ONCFS lors de leur perquisition au sein du siège de la fédération des chasseurs de la Haute-Saône et du site de Noroy.

Pour finir, les témoins, qui ne veulent pas en dire plus pour l'instant, affirment que nous ne sommes pas au bout de nos surprises... Les parties civiles nous en apprendront davantage lorsqu'elles auront accès au dossier. A moins que le Procureur général maintenant en possession du dossier depuis le 20 septembre,

décide de s'exprimer sur ce sujet. Mais suite à cet événement, on ne peut empêcher certaines questions d'émerger :

- Que faut-il penser du bien-fondé d'un agrément au titre de la protection de la nature à une association aussi peu respectueuse des lois concernant les espèces protégées. Notamment lorsque celle-ci a la possibilité d'intervenir dans les écoles, collèges et lycées de nos enfants pour parler de la biodiversité et de la protection de la nature ?
- La gestion de la faune sauvage dont se prétexte la FDC 70 est-elle légitime ?
- La formation des jeunes chasseurs et piégeurs par la FDC 70, permet-elle d'obtenir des titulaires responsables ?
- L'aptitude de la FDC 70 à accueillir et à former des jeunes étudiants stagiaires (de BTS gestion et protection de la nature ou autres) est-elle encore fondée ?
- Que pense le Préfet de cette affaire ?
- Que pense le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de ces intervenants en milieu scolaire ?
- Que pensent les services de Police sur la provenance des poisons et la mise en danger d'autrui lors de leur manipulation ?
- Que penser de la gestion comptable de la FDC 70 ?
- Cette affaire a-t-elle une relation avec la forte augmentation de la cotisation des chasseurs du département auprès de leur fédération ?
- Que se passait-il sur les autres sites gérés par la FDC 70 ?
- Que pense la FNC ?
- Que pensent messieurs Jean-Pierre POLY, directeur général de l'ONCFS et Henri SABAROT, président du conseil d'administration de cette enquête ?



Chat forestier – Noroy le Bourg (70) – Site de Champfleury



Chat forestier – Noroy le Bourg (70) – Site de Champfleury



Autour des Palombes – Noroy le Bourg (70) – Site de Champfleury



Martre – Noroy le Bourg (70) – Site de Champfleury



Martre – Noroy le Bourg (70) – Site de Champfleury



Substance suspecte dans un bocal. – Noroy le Bourg (70) – Site de Champfleury
- Chalet – Image extraite d'une vidéo.



Queues de chats forestiers et autres. – Noroy le Bourg (70) – Site de
Champfleury - Chalet – Image extraite d'une vidéo.



Queues de rapaces. – Noidans les Vesoul (70) – FDC70 –

Image présente aussi sur une vidéo.